

Document n° 38

RESOLUTION

**Sur le renforcement de la sécurité face à l'internationalisation
du crime organisé**

Abidjan (Côte d'Ivoire) | 9-12 juillet 2013

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013 sur proposition de la Commission politique,

PRÉOCCUPÉE par les impacts humanitaires causés par la criminalité transnationale organisée qui sévit dans tous les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;

PRENANT ACTE de la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée ;

RAPPELANT les obligations des États membres signataires de la Convention, dont tous les pays membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;

L'Assemblée **DEMANDE** à ses États membres de continuer à investir dans les capacités pour combattre ce fléau, dans toutes ses ramifications ;

ENCOURAGE les États membres à s'unir aux actions bilatérales et multilatérales pour combattre ce phénomène complexe et multidimensionnel, notamment celles dirigées par Interpol et Francopol ;

INVITE l'OIF à poursuivre ses efforts et ses partenariats en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée.